SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrieres de petit granit et de calcaire a tailler des provinces de liege et de namur

En vigueur au 01/05/2019 (Dernière actualisation de la page 05/06/2019)

Indexation de 1% en 5/2019.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)			
	0	3	5	7
Manoeuvre	14.7035			
Spécialisé	14.8878			
Spécialisé +	15.0844		15.1911	15.3392
Qualifié	15.4424	16.0714	16.1976	
Qualifié +	16.3233	16.8903	17.0077	17.1558